Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D35_26-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 Septembre 2026

L'an 2026, le 14 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, après convocation du 7 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles CUGNET, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Absent : 0 Excusé : 0
Nom des membres ayant participé au vote : CUGNET Jean-Charles – LAPERSONNE Caroline – HUMBERT Charles-Henri – HUSSON Xavier – ANDRIOLLO Sophie – SENS-SALIS Nicolas – ZIMMERLIN Mickael – BELINCI Giulia – POCQUET Jessika – FORT Céline – MEUNIER Tony **Absent :** néant **Excusé : néant** **Secrétaire de séance :** HUMBERT Charles-Henri

35-26
DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SECOND FEU RÉCOMPENSE ROUTE DE MONTFLAMBERT

Le Conseil municipal de la commune de Mutigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des usagers de la Route de Montflambert,

Considérant la proposition d'installation d'un second feu récompense sur cette voie suite,

Considérant le devis présenté par l'entreprise AMES sise 1 Rue Hubert Reeves à Norroy-Le-Veneur (57140) pour un montant de 1230 € HT, soit 5076 € TTC, pour la fourniture du feu tricolore,

Considérant le devis présenté par l'entreprise URBAN PUBLICITE sise 3 Bis Rue de Chalons à Sillery (51500) pour un montant de 600€ HT, soit 720€ TTC, pour la réalisation d'un massif béton et la pose du feu récompense,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

D'approuver le devis présenté par l'entreprise AMES sise 1 Rue Hubert Reeves à Norroy-Le-Veneur (57140) pour un montant de 1230 € HT, soit 5076 € TTC, pour la fourniture du feu tricolore,

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D35_26-DE

Article 2 :

le devis présenté par l'entreprise URBAN PUBLICITE sise 3 Bis Rue de Chalons à Sillery (51500) pour un montant de 600€ HT, soit 720€ TTC, pour la réalisation d'un massif béton et la pose du feu récompense,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée au budget communal, à l'article 2152 sous réserve des crédits disponibles.

Vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,
Jean-Charles CUGNET

MAIRIE de MUTIGNY
51160 - MARNE

Publié en Sous Préfecture le 16 Septembre2026
Affiché le 16 Septembre 2026